SUJET OFFICIEL

BP Métiers du Plâtre et de l'Isolation

U10 - Étude préparation, suivi d'un ouvrage

Session 2009

Sujet national de la session indiquée, tel que publié par le ministère chargé de l'examen. Mis à disposition par FormaV pour la révision.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Plâtrier, veuillez visiter :
bpplatrier.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL PLÂTRERIE ET PLAQUE

E1 – Unité 10 - Epreuve orale

PRESENTATION D'UN RAPPORT D'ACTIVITES

Important : Ce document est transmis aux formateurs des centres de formation concernés par cet examen ainsi qu'aux candidats individuels, à partir du mois d' avril 2009.
Les informations ci-dessous énoncées sont destinées à renseigner les candidats sur le contenu du rapport d'activité.

REGLEMENT D'EXAMEN :

EPREUVES DU DOMAINE PROFESSIONNEL	COEF	DUREE	NATURE
E1 - Présentation du dossier d'activité (barème à joindre au sujet)	1	0H30	oral

CONSIGNES GENERALES :

La prise en compte des travaux réalisés au cours de la formation se fera au travers de la présentation orale d'un rapport d'activités, suivi d'un entretien avec le jury.
Ce rapport d'activités, individuel et personnel, sera composé de documents permettant de définir techniquement les travaux réalisés par le candidat au cours de sa formation dans les différents sites ou elle s'est déroulée.

CONTENU DU RAPPORT D'ACTIVITES :

Le nombre d'activités présentées est laissé à l'initiative du candidat

Chaque activité présentée dans le rapport doit préciser les éléments suivants :

- Compétences définies sur le référentiel de certification et que le candidat aura mises en œuvre.
- Les conditions de réalisation ainsi que le niveau de complexité des travaux réalisés
- L'implication effective du candidat au niveau de l'autonomie attendue du titulaire d'un brevet professionnel.

LA COMPOSITION DU DOSSIER :

***PAGE DE GARDE** : nom du candidat, appellation et session de l'examen, nom de l'entreprise et du centre de formation.*
***SOMMAIRE** : titres et n°des pages.*
***PRESENTATION DU JEUNE** : âge et identité, parcours scolaire et professionnel, motivation, pour le métier et le diplôme.*
***PRESENTATION DE L' ENTREPRISE :** structure, situation géographique, rayon d'action, activités…*
***PRESENTATION DES ACTIVITES :** description sommaire des activités réalisées, en entreprise et en centre de formation. (texte, Photos, croquis).*
***DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE (travaux effectués plutôt en entreprise) :** ouvrages comportant des matériaux nouveaux, de haute technicité faisant appel à une mise en œuvre particulière répondant à des cahiers des charges particuliers. Documents supports : plans, cahier des charges, documents techniques, photos. Documents didactiques : maquette, transparents, échantillons.*

CFDP Nord Pas-de-Calais

LE BAREME D'EVALUATION :

Contenu du dossier	/7
Page de couverture : nom prénom, examen, épreuve,…	
Lieux de stage : l'entreprise – le(s) chantier(s)	
Les activités	
Une activité (parmi toutes) est particulièrement développée.	

Présentation orale du dossier : • Au cours de cette phase l'ensemble des activités est présenté : • Une situation au choix du candidat est développée dans le détail.	/6
Présentation des activités pratiquées dans l'entreprise.	
Qualité d'analyse de la phase développée	
Qualité des propositions et de l'argumentation (technique, sécurité, normes, …)	
Clarté du plan de l'exposé	
Clarté et rigueur de la présentation orale	

Questionnement par le jury : Au cours de cette phase le candidat, à partir des réponses apportées au questionnement du jury, confirme ses connaissances acquises.	/7
Rigueur des réponses	
Clarté de l'expression technique	
Capacité à argumenter	
T O T A L	/20

CRDP Nord Pas-de-Calais

Gérard GIROUD IEN
Académie de Bordeaux
Jeudi 12 mars 2009

Nota :

Pour diffusion nationale aux centres d'examens et candidats individuels des académies ayant des candidats inscrits à la session 2009 du BREVET PROFESSIONNEL PLÂTRERIE ET PLAQUE ;